



Swiss Aquatics
Association des Clubs de la Région Romande
Association Genevoise de Natation
Jeunesse et Sport
Swimsport
Aquademie

8^{ème} Meyrin Cup

Date : Samedi 30 et dimanche 31 mai 2026

Organisateur : Meyrin Natation

Adresse piscine : Piscine du Livron - 2 rue Livron - 1217 Meyrin

Juges arbitres : Jardin Ariane (arianevalerie.jardin@gmail.com)
Saskia Bossy (saskia.richard.bossy@gmail.com)

Responsables Résultats : Lysbetten Ann (ann.van.lysbetten@gmail.com)
Vimesh Patel (vimesh125@gmail.com)

Conditions de participations :

Catégorie J4 : 10 ans et plus jeunes (2016 et plus jeunes) test 0-2 minimum

Catégorie U3 : 12 ans et plus jeunes (2014 et plus jeunes) test 2 minimum

Catégorie U2 : 15 ans et plus jeunes (2011 et plus jeunes) test 2 minimum
16 ans et plus jeunes messieurs (2010 et plus jeunes) test 2 minimum

Catégorie U1 : 24 ans et plus jeunes dames (2002 et plus jeunes) test 3 minimum
24 ans et plus jeunes messieurs (2002 et plus jeunes) test 3 minimum

Catégorie Masters : 20 ans et plus âgés (2006 et plus âgés) test 3 minimum
test masters

Les masters sont répartis en catégorie d'âge. Voir règlement annexé.

Licences : Licence annuelle

Programme : Etabli selon les inscriptions reçues

Inscriptions : A envoyer par courriel aux juges arbitres au moyen du formulaire
d'inscription aux compétitions de la fédération
jusqu'au dimanche 26 avril 2026

Inscriptions tardives : Ne sont pas acceptées

Retrait : **Dimanche 17 mai 2026**

Jury : Selon l'article 7 du règlement 8^{ème} Meyrin Cup.

Finances (toutes catégories) : Solo CHF 20.-.
Duo CHF 45.-.
Groupe CHF 15.- par nageuse (réserve comprise)
Combo CHF 15.- par nageuse (réserve comprise)
Une facture sera envoyée aux clubs participants.



Swiss Aquatics
Association des Clubs de la Région Romande
Association Genevoise de Natation
Jeunesse et Sport
Swimsport
Aquademie

Pénalité :

Absence de start sans certificat médical : CHF 20.-.

Absences :

Les certificats médicaux concernant les absences le jour de la compétition sont à transmettre aux juges arbitres dans les 48 heures après la fin de la compétition (la finance d'inscription reste due).

Les certificats médicaux doivent dater au plus tard du jour de la compétition, soit le 31 mai 2026.

Envoi des musiques :

Les musiques des routines doivent être envoyées (en version mp3) par courriel à l'adresse suivante : arianevalerie.jardin@gmail.com avant le **dimanche 17 mai 2026**. Les titres des musiques doivent contenir la description suivante :

Nom du club-Solo/duo/groupe-catégorie-Nom et prénom d'une nageuse

Coach Cards :

Les coachs cards sont à soumettre online dans le système de Swiss Aquatics et en PDF aux juges arbitres jusqu'au **dimanche 17 mai 2026** à saskia.richard.bossy@gmail.com et arianevalerie.jardin@gmail.com.



Règlement de la 8^{ème} Meyrin Cup

Art. 1 : But

La Meyrin Cup est une compétition ouverte sur invitation aux clubs suisses et organisé par le club du Meyrin Natation. Les clubs étrangers sont acceptés pour toutes les catégories.

Art. 2 : Invitation

L'invitation sera adressée à tous les clubs suisses pratiquant la natation artistique.

Art. 3 : Catégories

Catégorie J4 :	10 ans et plus jeunes (2016 et plus jeunes)	test 0-2 minimum
Catégorie U3 :	12 ans et plus jeunes (2014 et plus jeunes)	test 2 minimum
Catégorie U2 :	15 ans et plus jeunes dames (2011 et plus jeunes)	test 2 minimum
	16 ans et plus jeunes messieurs (2010 et plus jeunes)	test 2 minimum
Catégorie U1 :	24 ans et plus jeunes dames (2002 et plus jeunes)	test 3 minimum
	24 ans et plus jeunes messieurs (2002 et plus jeunes)	test 3 minimum
Catégorie Masters :	20 ans et plus âgés (2006 et plus âgés)	test 3 minimum test masters

Catégorie J4 :

- Les athlètes J4 peuvent participer dans les catégories Jeunesse ou Union, pour autant que ce soit sur différents épreuves.
- Exemple : Si un athlète intègre une équipe U3 ou J3, elle ne pourra pas aussi intégrer l'équipe J4. Elle pourra toutefois effectuer son solo/duo en catégorie J4.

En aucun cas l'athlète ne peut nager un solo en J3/U3, ainsi qu'un duo en J3/U3, elle/il doit rester en J4.

Catégorie Union :

- En duo, groupe, combo, acro, la catégorie est déterminée par l'athlète le plus âgé, remplaçant non-inclus.
- Les athlètes nageant durant la saison en catégorie jeunesse (J3, J2, J1, Seniors), que ce soit dans les cups, compétitions régionales, nationales ou internationales, avant et/ou après celles-ci ; ne peuvent pas participer dans la catégorie union.
- La catégorie Union est ouverte uniquement aux clubs suisses.

Catégorie Masters :

- Solo et duo : 20-29, 30-39, 40-49, 50-59, 60-69, 70-79, 80 et plus
- Groupe : 20-34, 35-49, 50-64, 65-79, 80 et plus
- Combo : 20-39, 40-64, 65 et plus
- Les athlètes nageant durant la saison en catégorie Elite ou Union, que ce soit dans les cups, compétitions régionales, nationales ou internationales, avant et/ou après celle-ci, ne peuvent pas se présenter en Masters.



Art. 4 : Inscriptions

Chaque club peut se présenter avec un nombre illimité de solos, duos, groupes, combo et acro. Toutefois, le club organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de chorégraphies par catégories et par club à 3 en cas de trop forte affluence. Les inscriptions sont à faire selon le formulaire habituel et à retourner dans le délai imparti au juge arbitre ainsi qu'à l'adresse électronique indiquée sur l'invitation.

Art. 5 : Programme

Programme libre uniquement : solo, duo, groupe, combo et acro, comptant 100%.

Durée des chorégraphies

Catégories	Solo	Duo	Groupe	Combo	Acro
J4/U3	1'30"	2'00"	2'30"		
U2	1'45"	2'15"	2'45"	2'45"	
U1	2'00"	2'30"	3'00"		3'00"
Masters	2'15"	2'45"	3'30"	4'00"	

Il y a une marge de + ou - 5" sur le temps imparti, sauf pour la catégorie Masters qui n'a ni temps minimum, ni marge de 5" sur le temps maximum indiqué.

Art. 6 : Ordre des départs

Le tirage au sort sera fait électroniquement à l'avance.

Art. 7 : Jury

Chaque club participant doit mettre à disposition des juges selon le nombre d'athlètes inscrits :

- 1-10 nageuses : 1 juge qualifiés (R1 à R4) + 1 SYC/DTC + 1 secrétaire
11-19 nageuses : 2 juges qualifiés (R1 à R4) + 1 SYC/DTC + 2 secrétaires
Dès 20 nageuses : 3 juges qualifiés (R1 à R4) + 1 SYC/DTC + 2 secrétaires

Art. 8 : Récompenses

Pour chaque catégorie et compétition des soli, duos, groupes et combiné, les récompenses suivantes seront attribuées :

duo/groupe		solo/combo/acro	
1 ^{er}	rang : médaille d'or	1 ^{er}	rang : coupe or
2 ^{ème}	rang : médaille d'argent	2 ^{ème}	rang : coupe argent
3 ^{ème}	rang : médaille de bronze	3 ^{ème}	rang : coupe bronze



Swiss Aquatics
Association des Clubs de la Région Romande
Association Genevoise de Natation
Jeunesse et Sport
Swimsport
Aquademie

Art. 9 : Coupe

Pour chaque compétition (solo, duo, groupe, combo et acro) et dans chaque catégorie, un nombre défini de points sera attribué en fonction du rang. Le club ayant obtenu le plus de points se verra attribuer la coupe de la « Meyrin Cup » de l'année.

Attribution des points pour la coupe :

solo/duo/groupe/combo/acro

1 ^{er}	rang :	20 points
2 ^{ème}	rang :	15 points
3 ^{ème}	rang :	10 points
4 ^{ème}	rang :	5 points

Art. 10 : Assurance

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident. L'assurance est à la charge de chaque participant et membre du jury.